



RELEVÉ MENSUEL BEWARN

Janvier 2019

INTRODUCTION

Le peuple béninois ira aux urnes le 28 avril 2019. C'est la convocation du corps électoral pour les législatives qui est le sujet qui a le plus retenu l'attention des béninois sur le plan politique pour ce mois de janvier 2019. Sur le plan de la sécurité, les béninois se sont réjouis de la maîtrise de l'épidémie de la fièvre hémorragique à virus Lassa.

Au cours du mois de janvier 2019, un total de dix-neuf (19) incidents ont été relevés dans le système d'alerte précoce de WANEP-Bénin. Au nombre de ces incidents, on note dix (10) manifestations pacifiques, trois (03) accidents, quatre (04) crimes et deux (2) épidémies. Ces différents incidents enregistrés touchent les domaines de la Démocratie & Gouvernance et de la Sécurité.

Janvier 2019 : RECAPITULATIF DES INCIDENTS PAR DOMAINE

Sur le plan "Démocratie et Gouvernance"

Onze (11) incidents majeurs ont été enregistrés dans ce domaine et sont relatifs à :

- **la lutte contre les faux médicaments** : 180 Kg de produits pharmaceutiques de contrebande dissimulés dans des cartons ont été interceptés le 27 janvier 2019 par la Police Républicaine du Bénin. Le conducteur du véhicule a réussi à s'échapper. L'opération a été faite lors de la descente des agents du commissariat d'arrondissement de Sèmè-Kpodji suite à un accident de circulation. Par ailleurs, le député Atao Hinnouho, condamné pour six ans de prison dans un dossier de faux médicaments et de fraude douanière, a reçu l'autorisation du Procureur de la République près du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Cotonou pour aller se faire soigner à l'étranger.
- **l'installation de la CBDH** : Suite à leurs prestations de serment le 28 novembre 2018 devant la Cour constitutionnelle, les onze (11) membres de la Commission Béninoise des Droits de l'Homme (CBDH), ont été installés, le 3 janvier 2019, dans leurs nouvelles fonctions à la Cour d'appel de Cotonou en présence du Ministre de la Justice, Sévérin Quenum. Les membres de la Commission entrent ainsi dans la plénitude de leur mission de promotion et de protection des droits humains sur tout le territoire de la République du Bénin. À l'issue de leurs travaux,

les onze (11) commissaires de l'institution, sous la houlette du Doyen d'âge, ont procédé à l'élection des cinq (05) membres du bureau qui sera dirigé par Monsieur Clément Capo-Chichi.

- ***au mécontentement dans le milieu de l'enseignement***: l'évaluation intellectuelle des enseignants du secondaire prévue pour se tenir le 12 janvier 2019 a été boycottée par les enseignants sur toute l'étendue du territoire national malgré les explications fournies par le Gouvernement. Ils estiment, en effet, que cette évaluation n'est pas la solution aux problèmes de l'éducation et s'y opposent catégoriquement.
Par ailleurs, le 31 janvier 2019, les enseignants des universités publiques du Bénin ont organisé un sit-in au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique pour manifester contre la nomination des responsables des facultés et écoles des universités publiques du Bénin faite en conseil des ministres le 30 janvier 2019. Ces derniers estiment que ces nominations constituent une violation des libertés académiques. Ils exigent à cet effet l'annulation du décret 2018-441 du 20 septembre 2018 portant mesures transitoires à la mise en œuvre de la réforme de la gouvernance des universités publiques du Bénin., l'annulation des nominations et le retour des élections dans les universités.
- ***au licenciement à la Police***: pour fait de rançonnement, le commissaire de Sèmè-Kraké (frontière Bénin–Nigéria) a été relevé de ses fonctions par la hiérarchie policière le 8 janvier 2019. Le personnel du commissariat a été également renouvelé à cet effet. Le commissaire a été remplacé, par Wanou Fifamè Mélise, lieutenant de police et la passation a eu lieu le 9 janvier 2019.
- ***la lutte contre le trafic de drogue***: le 25 janvier 2019, l'Office central de répression du trafic illicite des drogues et des précurseurs (Ocertid) a intercepté à l'aéroport de Cotonou, 1 tonne 813 kg 500 g de KHAT, une variété de drogue moins connue au Bénin. Selon Pascal ODELOUI, Contrôleur général de la Police Républicaine, le produit est dissimulé dans des cartons et remis à des intermédiaires en provenance d'Addis-Abeba. Il faut préciser que ces personnes utilisées pour servir le trafic ne sont généralement pas informées du contenu réel des cartons.
- ***aux législatives 2019***: le Président de la République, lors du conseil des ministres du 9 janvier 2019, a convoqué le corps électoral pour le 28 avril 2019 dans le cadre des législatives prochaines. La machine électorale est ainsi lancée pour la tenue effective des élections. Et c'est dans ce cadre que, le vendredi 18 janvier 2018, la Conférence Episcopale du Bénin (CEB), au cours de sa deuxième session plénière au titre de l'année pastorale 2018-2019, a exhorté chaque composante de la société à jouer convenablement son rôle dans le respect des dispositions légales afin que les prochaines élections législatives se déroulent dans la transparence, la paix et la concorde. Cet appel fait suite à une analyse de la situation politique du pays qui, selon elle, est susceptible d'hypothéquer la liberté d'expression et de menacer la paix pendant la période électorale. Par ailleurs, le 17 janvier 2019 la Commission de Supervision de la Liste

Electoral Permanent Informatisée (COS-LEPI) a transmis la liste électorale pour les législatives d'avril 2019 à la Commission Electorale Nationale Autonome (CENA). Au total, 5.037.785 électeurs sont attendus aux urnes contre 4.746.348 pour avril 2016. La phase suivante selon le président du COS-LEPI est l'impression des cartes pour les nouveaux majeurs et ceux qui ont perdu leur carte et ont sollicité un duplicata.

- **la lutte contre la corruption** : retenu depuis le 14 décembre 2018 à Madrid, l'ex ministre des finances, Komi KOUTCHE bénéficie d'une liberté conditionnelle. Une liberté demandée et obtenue par ses avocats. Il est, en effet, soumis à un contrôle judiciaire une fois par semaine et est tenu de rester sur le territoire espagnol jusqu'au terme des 40 jours prévus par la loi espagnole en matière d'extradition. Cette arrestation intervient dans le cadre du mandat d'arrêt international qui a été lancé contre lui pour une affaire de mauvaise gestion.

Sur le plan "Sécurité"

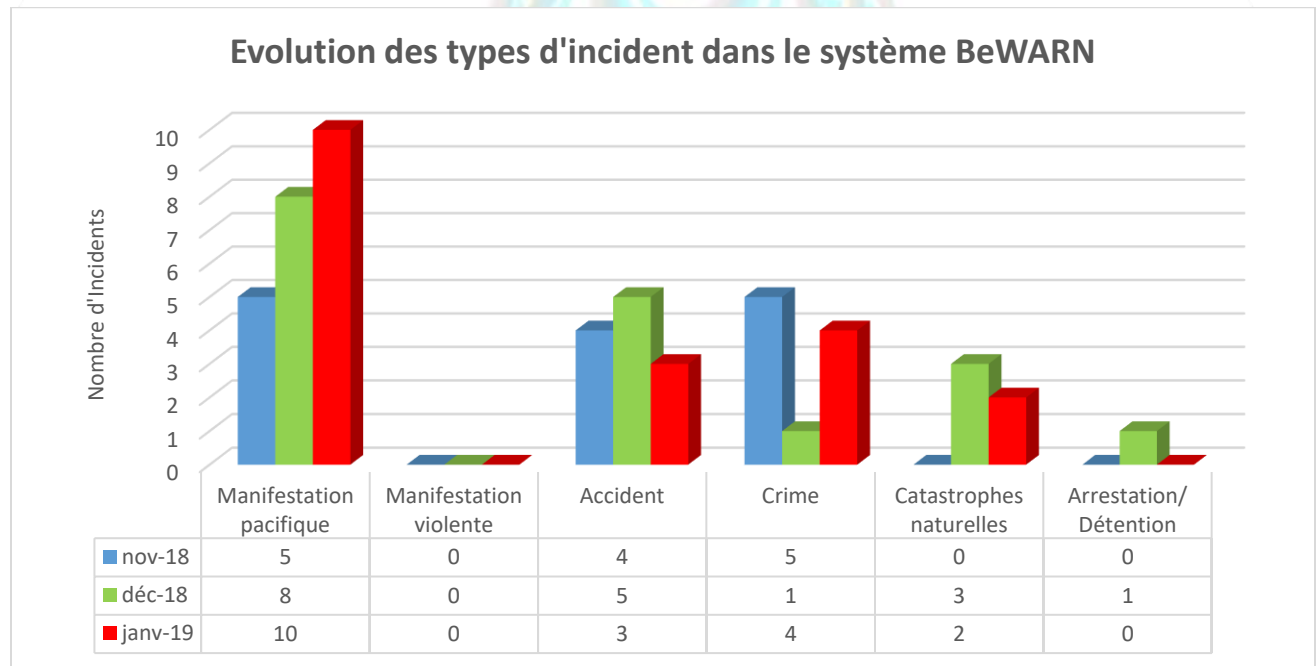
Dans ce domaine, huit (08) incidents majeurs ont été enregistrés et sont relatifs :

- **aux accidents** : trois (03) incendies sont survenus les 1 et 2 février 2019. Il s'agit du commissariat frontalier de Owodé parti en fumée, de l'usine d'égrenage de coton de Glazoué et le marché de Djougou. Le premier cas est causé par un camion chargé des produits pétroliers qui s'est enflammé juste derrière le commissariat. Mais les causes des deux derniers cas d'incendies sont restées inconnues. Le bilan de ces trois incendies fait état d'énormes dégâts matériels (des véhicules en fourrière, ceux des agents et les bureaux du commissariat partis en fumée, plusieurs dizaines de tonnes de coton calcinées, des hangars de vente de friperie consumés, etc). Le bureau d'immigration et le service de santé du Nigéria sont également atteints. Aucune perte en vies humaines n'a été enregistrée.
- **aux crimes et délits** : le mercredi 2 janvier 2019, le porte-conteneurs MSC Mandy a été victime d'une attaque de pirates au large du Bénin. Le MSC d'une capacité de 2600 EVP avait à son bord six (6) membres de son équipage au moment de l'attaque. Après leur forfait, les pirates ont kidnappé six (6) membres de l'équipage, tous des Russes. Il s'agit de cinq marins et du capitaine d'équipage. Selon l'agence RIA Novosti, les kidnappeurs n'ont pas demandé de rançon.
Aussi, le 21 janvier 2019, une boutique située au cœur du village d'Alafia, arrondissement de Kaboua, commune de Savè a été braquée par un groupe de quatre individus armés. Le bilan fait état d'un (01) mort par balle, d'un (01) blessé et une somme de plus d'une centaine de mille emportée. Les criminels ont réussi à s'échapper après avoir commis leur forfait.
- **à l'épidémie de la fièvre hémorragique à virus Lassa** : depuis 2014, le Bénin est confronté chaque année à l'épidémie de fièvre hémorragique à virus Lassa. Ainsi, depuis le 07 décembre 2018 où le premier cas a été confirmé, les autorités sanitaires ont enregistré une quinzaine de cas. Face à cette épidémie, le gouvernement béninois a pris une série de mesures visant à

riposter contre cette maladie qui sévit dans plusieurs localités du Bénin. Ces mesures ont permis la maîtrise de l'épidémie car, selon le Ministre de la santé à son point de presse du 18 janvier 2019, « tous les malades qui ont été diagnostiqués depuis le 7 décembre 2018 ont été guéris ». Ceci a été confirmé suite aux conclusions des analyses qui se sont révélées négatives pour tous les patients confirmés malades et suivant un traitement. Toutefois, les activités de riposte se poursuivent avec la veille sanitaire et les sensibilisations à l'endroit des populations. Du côté de la commune de Lokossa, dans le département du Mono, une autre épidémie a été enregistrée. Il s'agit de la rougeole qui sévit dans le rang des enfants de Dèssah, arrondissement de Houin. Quinze (15) enfants en sont victimes. Selon le Directeur départemental de la santé du Mono, Dr Etienne Hounkonnou, des dispositions sont prises pour la prise en charge des enfants.

Somme toute, les attentions sont déjà focalisées sur les élections législatives d'avril 2019. Et pour une période électorale pacifique, il est important que chaque composante de la société joue convenablement son rôle dans le respect des dispositions légales. Ainsi, il faut que :

- les organes en charge des élections respectent les dispositions du nouveau code électoral ;
- les acteurs et partis politiques évitent tout acte de violence et de violation des lois électorales
- les OSC renforcent la veille citoyenne.



Système Ouest Africain d'Alerte et de réponse rapide

Le Système d'alerte et de réponse rapide fait partie intégrante du Programme "Alerte Précoce et Réponse Rapide" (WARN) du Réseau Ouest Africain pour l'Edification de la Paix (WANEP). A travers WARN, WANEP prend appui sur la société civile des 15 pays de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour opérationnaliser un système d'alerte et de réponses qui privilégie la sécurité humaine. Il est important de rappeler que le système d'alerte précoce développé par WANEP utilise des sources ouvertes dans la collecte des données et n'a donc rien à voir avec l'espionnage. Il ne pouvait en être autrement car l'objectif poursuivi reste la sécurité humaine. Ce monitoring mensuel est basé sur des informations collectées sur le terrain par les moniteurs de WANEP-Bénin mais également du monitoring des différents médias tant nationaux qu'internationaux.